

FAIRE DES ÉTUDES DE 2^E CYCLE EN PSYCHOÉDUCATION

Université de Montréal

Document d'information à l'intention des candidats à la maîtrise



INTRODUCTION	2	ANNEXE 1 – STRUCTURES DE PROGRAMMES ET CHEMINEMENTS TYPES	22
LES TROIS MODALITÉS DE LA MAÎTRISE (45 CRÉDITS)	3	Modalité Stage (intégration professionnelle) (SRIP)	22
La maîtrise avec stage (intégration professionnelle) (srip)	4	Modalité Mémoire de recherche et stage (M+S)	23
la maîtrise avec recherche et stage (r+s)	5	Modalité Mémoire de recherche seulement (M)	24
la maîtrise recherche seulement (r)	6	ANNEXE 2 – SUPPLÉMENT À LA DEMANDE D'ADMISSION	26
MICROPROGRAMME DE 2^E CYCLE (15 CRÉDITS)	7	Maitrise en psychoéducation	26
LA DEMANDE D'ADMISSION À LA MAÎTRISE	8	ANNEXE 3 – SUPPLÉMENT À LA DEMANDE D'ADMISSION	28
Date et procédures administratives	8	MICROPROGRAMME DE 2E CYCLE EN PSYCHOEDUCATION	28
Conditions d'admissibilité propres à l'École de psychoéducation	8		
Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission	9		
Comment faire parvenir vos documents	11		
Les étapes d'examen des demandes d'admission	11		
Le nombre de places disponibles	12		
LA DEMANDE D'ADMISSION AU MICROPROGRAMME	13		
Date et procédures administratives	13		
Conditions d'admissibilité propres à l'École de psychoéducation	13		
Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission	13		
Les étapes d'examen des demandes d'admission au microprogramme	14		
Le nombre de places disponibles	14		
FAIRE UNE MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION SANS DÉTENER UN B.SC. DANS CETTE DISCIPLINE	15		
Quelles sont les étapes dans le traitement des demandes ?	15		
Y a-t-il des cours préparatoires si je suis accepté ?	15		
Est-ce que je peux savoir tout de suite combien de crédits préparatoires j'aurai à faire si je suis accepté ?	16		
Est-ce que la propédeutique est difficile ?	16		
INFORMATIONS DIVERSES ET FOIRE AUX QUESTIONS	17		
Accueil des nouveaux étudiants et choix de cours	17		
Scolarité minimale, durée des études et règlement pédagogique	17		
Suspension, prolongation et abandon des études	17		
Passage d'une modalité à l'autre	18		
Se trouver un(e) directeur/directrice de recherche (modalités R+S et R)	18		
Puis-je étudier à demi-temps ?	18		
Quelle est la différence entre la maîtrise et le premier cycle ?	19		
À quelle charge de travail dois-je m'attendre à la maîtrise ?	19		
Quels sont les cours offerts à l'été ? Combien de cours puis-je prendre l'été ?	19		
Si je prends un cours d'été, combien devrais-je payer ?	20		
Puis-je continuer à travailler pendant ma maîtrise ?	20		
Y a-t-il du financement de disponible ?	20		
Qui sont les personnes-ressources ?	21		

INTRODUCTION

Vous trouverez dans ce document plusieurs renseignements concernant les études de maîtrise à l'École de psychoéducation (ÉPÉ) de l'Université de Montréal. Nous espérons qu'il répondra à vos principales questions et qu'il vous aidera à prendre une décision quant à la poursuite de vos études aux cycles supérieurs.

Plusieurs renseignements sur notre programme de maîtrise ainsi que sur les études supérieures et les soutiens financiers possibles sont aussi disponibles sur les sites internet suivants :

<http://www.psyced.umontreal.ca>

<http://www.esp.umontreal.ca/>

Vous trouverez également à l'adresse suivante de l'information sur l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), auquel une maîtrise en psychoéducation (modalités de maîtrise avec stage) vous donne accès :

<http://www.ordrepsed.qc.ca/>

Veillez noter que l'admission au microprogramme de 2e cycle en psychoéducation est suspendue pour l'année 2021-2022.

LES TROIS MODALITÉS DE LA MAÎTRISE

(45 CRÉDITS)

L'étudiant qui possède un B.Sc. en psychoéducation, ou celui qui provient d'une discipline connexe (plus particulièrement la psychologie et la criminologie) et ayant complété avec succès les cours préparatoires imposés) peut choisir l'une ou l'autre des trois modalités qui se distinguent selon :

- qu'elles donnent accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ) ou au doctorat en psychoéducation;
- qu'elles rendent éligible à l'obtention de bourses d'études de l'Université de Montréal ou d'organismes subventionnaires externes;
- qu'elles impliquent un accompagnement individualisé d'un professeur pendant toute la durée des études;
- qu'elles se donnent à Montréal ou à Laval.

À NOTER : *L'École de psychoéducation est engagée dans une réforme majeure de ses programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles. Les nouveaux programmes sont entrés en vigueur à l'automne 2020. Cette réforme, centrée sur le développement des compétences d'un futur psychoéducateur, amène une meilleure continuité entre les apprentissages effectués entre le 1^{er} et le 2^e cycle.*

La structure et le cheminement type de chacune des modalités sont présentés à l'annexe 1.

LA MAÎTRISE AVEC STAGE (INTÉGRATION PROFESSIONNELLE) (SRIP)

Donne accès à l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ).

Cette modalité instaurée en 2011 vise à former les étudiants aux pratiques professionnelles en psychoéducation fondées sur des données probantes (ou basées sur l'évidence empirique) et à développer un regard critique sur les interventions et leur évaluation, autant du point de vue de l'intervenant que de celui du bénéficiaire de l'intervention. Elle permet d'acquérir et de consolider les connaissances et les habiletés professionnelles en conformité avec le profil de compétences générales des psychoéducateurs et psychoéducatrices (OPPQ). Notez que seule cette modalité est offerte également au campus Laval.

1 ^{re} année	2 ^e année
Cours (24 crédits)	<p>Stage intensif (15 crédits) 540 heures, 20 à 30 semaines entre septembre et avril réparties généralement sur 3 ou 4 jours par semaine</p> <p>Rédaction d'un rapport d'intégration professionnelle (3 crédits)</p> <p>Cours optionnel (3 crédits) Pour compléter les 45 crédits de formation</p>

Attention : Cette modalité est réservée uniquement aux candidats titulaires d'un B.Sc. en psychoéducation ou d'un B.Sc. bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie.

LA MAÎTRISE AVEC RECHERCHE ET STAGE (R+S)

- Donne accès à l'OPPQ et au doctorat en psychoéducation.
- Rend éligible à l'obtention de bourses d'études de l'Université de Montréal et des organismes subventionnaires externes.

Cette modalité comporte l'écriture d'un mémoire de 18 crédits qui propose un contexte théorique sur un thème choisi et rapporte les résultats obtenus par l'étudiant durant sa recherche. Cette modalité vise les étudiants qui souhaitent acquérir à la fois une formation à la pratique professionnelle et à la recherche en psychoéducation. Ils pourront ainsi développer leurs compétences professionnelles pour être admis à l'OPPQ et acquérir des connaissances très approfondies sur un sujet ou un problème particulier, tout en développant une expertise en recherche par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifiques.

1 ^{re} année	2 ^e année
Cours (15 crédits)	Stage (12 crédits) 20 à 30 semaines entre septembre et avril réparties sur environ 3 ou 4 jours par semaine Rédaction d'un mémoire de recherche (18 crédits) qui aura débuté durant l'hiver

Les étudiants sont accompagnés individuellement par un même professeur durant toute la durée de leurs études (directeur de recherche).

LA MAÎTRISE RECHERCHE SEULEMENT (R)

- Donne accès au doctorat en psychoéducation, **mais ne permet pas** d'accéder à l'OPPQ.
- Rend éligible à l'obtention de bourses d'études de l'Université de Montréal et des organismes subventionnaires externes.

Cette modalité vise les étudiants qui désirent parfaire une formation à la recherche en psychoéducation. Elle s'adresse en particulier aux étudiants pour qui l'accès à l'OPPQ n'est pas un enjeu et qui souhaitent acquérir (1) des connaissances très approfondies sur un sujet ou un problème particulier, tout en (2) développant une expertise en recherche par l'exercice rigoureux de la démarche et de l'écriture scientifiques.

1 ^{re} année	2 ^e année
Cours (15 crédits)	Rédaction d'un mémoire (30 crédits)

Les étudiants sont accompagnés individuellement par un même professeur durant toute la durée de leurs études (directeur de recherche). La différence entre le mémoire de 18 crédits et le mémoire de 30 crédits se traduit par l'intensité de l'implication dans la formation à la recherche, notamment, l'implication dans des activités de collectes de données et la complexité de la stratégie analytique. Cette modalité peut constituer une voie vers le doctorat en psychoéducation.

MICROPROGRAMME DE 2^E CYCLE

(15 CRÉDITS)

Composé d'une série flexible de cours théoriques et pratiques, le microprogramme permet un approfondissement des connaissances sur le développement des difficultés d'adaptation et sur les meilleures approches afin de les prévenir et les traiter. Il offre aussi des contenus spécifiquement liés aux opérations professionnelles propres à la pratique psychoéducative.

Le microprogramme de 2^e cycle en psychoéducation est destiné **aux professionnels** de la discipline souhaitant mettre à jour ou approfondir leur expertise. Il est également offert aux professionnels de la psychoéducation (psychologie et criminologie). Ce programme exige que les candidats remplissent certaines exigences d'admissibilité à l'ordre professionnel. Le microprogramme **ne constitue pas une passerelle** pour les candidats qui n'y étaient pas admissibles.

Important : En raison de la pandémie de COVID-19, l'admission au microprogramme est suspendue pour l'année 2021-2022. Les candidats au microprogramme doivent avoir une expérience professionnelle de la psychoéducation ou dans un domaine de la psychoéducation équivalent à **2 années complètes** du baccalauréat. Cette expérience doit être confirmée par un employeur ou un supérieur hiérarchique provenant du milieu de travail.

Les étudiants au microprogramme sont inscrits à *temps partiel* et ne paient les frais de scolarité en fonction des crédits de cours réalisés.

À moins d'une autorisation exceptionnelle accordée par le responsable de programme, les étudiants ne peuvent s'inscrire à plus de 6 crédits de cours par trimestre.

LA DEMANDE D'ADMISSION À LA MAÎTRISE

DATE ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Date limite : 1^{er} février

(Aucune demande reçue après cette date ne sera acceptée)

La demande se fait en ligne. Consulter le site internet des Études supérieures et postdoctorales (ÉSP) pour les conditions générales d'admissibilité, le processus d'admission et les droits de scolarité :

<http://esp.umontreal.ca/ce-qui-faut-savoir/admission/>

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ PROPRES À L'ÉCOLE DE PSYCHOÉDUCATION

POUR LE SRIP

Être titulaire d'un B.Sc. en psychoéducation ou d'un B.Sc. bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie et avoir obtenu une **moyenne cumulative d'au moins 3.0** ou l'équivalent. Avoir complété son stage de 3^e année du baccalauréat, avec une note minimale de **B+**. Il est à noter que lors de l'étude de la demande d'admission, pour les candidats provenant de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, un examen sommaire de l'évaluation formative de mi-parcours des stages de 3^e année (s'il y a lieu) sera effectué. **Cette vérification n'est pas éliminatoire, mais peut servir à déterminer si un candidat sera convoqué à une entrevue de sélection.**

POUR LE R+S

Être titulaire d'un B.Sc. en psychoéducation ou d'un B.Sc. bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie **OU** être titulaire d'un B.Sc. ou l'équivalent en psychologie ou en criminologie et avoir obtenu une **moyenne cumulative d'au moins 3.5** ou l'équivalent. Pour les étudiants ayant un diplôme de premier cycle en psychologie ou en criminologie, une année préparatoire (propédeutique comprenant des cours de 1^{er} cycle et le stage de 3^e année du bac) sera exigée.

Pour les candidats provenant d'un programme de psychoéducation, avoir complété son stage de 3^e année du baccalauréat avec une note minimale de **B+**. Il est à noter que lors de l'étude de la demande d'admission, pour les candidats provenant de l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal, un examen sommaire de l'évaluation formative de mi-parcours des stages de 3^e année (s'il y a lieu) sera effectué. **Cette vérification n'est pas éliminatoire, mais peut servir à déterminer si un candidat sera convoqué à une entrevue de sélection.**

*Uniquement pour les candidats qui n'ont pas fait d'études antérieurement dans une institution francophone :

Réussir le test de français international (TFI) avec une moyenne de 785/990 ou réussir le DALF ou TEF avec un niveau C1 basé sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

DOCUMENTS ADDITIONNELS À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'ADMISSION

➤ CANDIDATS PROVENANT DU BACCALAURÉAT EN PSYCHOÉDUCATION OU DU BACCALAURÉAT EN PSYCHOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

1. Remplir le « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'annexe 2) pour faire le choix de la modalité de maîtrise et du campus d'études.

2. Relevés de notes :

- Les candidats ayant fait leurs études à l'Université de Montréal n'ont pas besoin de fournir un relevé de notes. Ce relevé est automatiquement ajouté au dossier d'admission par le Bureau du registraire.
- Les candidats ayant fait leurs ou des études à l'extérieur de l'Université de Montréal doivent fournir un exemplaire du relevé officiel et final des résultats de toutes leurs études universitaires, y compris celles faites dans des programmes non complétés, ainsi que tout document attestant de l'obtention du diplôme ou de grade présenté à l'appui de la demande d'admission. Pour les relevés de notes provenant des établissements autres que l'Université de Montréal, il est fortement recommandé de demander à l'université d'attache de transmettre directement ces documents à l'Université de Montréal.

À noter :

- a- Votre Centre étudiant indiquera dans les choses « À faire » que vous devez transmettre une lettre de motivation, un CV et des lettres de recommandation. N'en tenez pas compte, nous désactiverons ultérieurement les alertes.
- b- Si suite à l'analyse de votre évaluation formative de stage vous êtes convoqué en entrevue, nous pourrions vous demander de fournir une lettre de motivation et votre CV.

➤ CANDIDATS PROVENANT D'UN BACCALAURÉAT CONNEXE (PSYCHOLOGIE OU CRIMINOLOGIE) OU PROVENANT D'UN PROGRAMME DE PSYCHOÉDUCATION D'UNE AUTRE UNIVERSITÉ

1. Remplir le « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'annexe 2) pour faire le choix de la modalité de maîtrise et du campus d'études, si applicable.

2. Relevés de notes :

- Les candidats ayant fait leurs études à l'Université de Montréal n'ont pas besoin de fournir un relevé de notes. Ce relevé est automatiquement ajouté au dossier d'admission par le Bureau du registraire.
- Les candidats ayant fait leurs ou des études à l'extérieur de l'Université de Montréal doivent fournir un exemplaire du relevé officiel et final des résultats de toutes leurs études universitaires, y compris celles faites dans des programmes non complétés, ainsi que tout document attestant de l'obtention du diplôme ou de grade présenté à l'appui de la demande d'admission. Pour les relevés de notes provenant des établissements autres que l'Université de Montréal, il est fortement recommandé de demander à l'université d'attache de transmettre directement ces documents à l'Université de Montréal.

3. Une lettre expliquant votre motivation à vouloir entreprendre une maîtrise en psychoéducation (1 à 2 pages maximum);
4. Un curriculum vitae;
5. Deux lettres de recommandation pouvant attester de vos qualités cliniques et de votre potentiel pour réussir des études aux cycles supérieures :
 - * Ces lettres de recommandation sont **optionnelles** pour les candidats qui détiennent ou sont en voie d'obtenir un B.Sc. en psychoéducation dans une autre université **ET** qui affichent une moyenne cumulative de **3,5** et plus au bac **ET** qui ont obtenu une note minimale de B+ dans leur stage de 2^e année de baccalauréat, ou une moyenne de 3,2 et plus pour les stages de 2^e et 3^e année.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR CONCERNANT LA LETTRE DE RECOMMANDATION

L'Université de Montréal a mis en place un format uniformisé pour les lettres de recommandation. Lorsque vous aurez déposé votre demande d'admission et que vous aurez accès à votre Centre étudiant, vous aurez une nouvelle tâche qui s'y trouvera. Vous devez identifier vos répondants en fournissant leurs coordonnées. Vos répondants recevront un courriel avec les informations pour compléter et retourner la lettre de recommandation. **Veillez donc aviser préalablement vos répondants de votre demande.**

Pour plus d'informations concernant les procédures pour vous et vos répondants en lien avec les lettres de recommandation, veuillez consulter la rubrique « Lettres de recommandation » sur le site web suivant :

<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/preparer-les-documents/>.

POUR LA MODALITÉ SRIP

Choix de campus : la modalité SRIP est offerte au campus de Montréal et au campus de Laval. Cependant, les places sont limitées dans chacun des campus (une quarantaine de places par campus). Il est important de joindre à votre demande d'admission le formulaire « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'annexe 2).

Vous pourrez indiquer dans ce formulaire votre préférence en matière de campus. Si un candidat admissible indique ne vouloir étudier qu'à un seul campus en ne donnant aucun second choix et qu'il n'est pas possible de lui offrir ce choix, une offre lui sera faite pour l'autre campus. Il est alors libre d'accepter ou de refuser cette offre.

Les premiers choix sont attribués en fonction du dossier académique (les meilleurs dossiers obtiennent leur premier choix), il est donc possible que certains candidats reçoivent une offre d'admission pour le campus qui n'était pas leur premier choix.

POUR LES MODALITÉS R+S ET R

Il est fortement recommandé de trouver un directeur de recherche avant même le dépôt de la demande d'admission. **Les candidats qui auront trouvé un directeur de recherche auront priorité, sous réserve de rencontrer les autres critères d'admission.** Remplir et faire signer celui-ci à la section dédiée (page 2) du « **Supplément à la demande d'admission** ». Si vous avez reçu une lettre d'acceptation d'un directeur de recherche, vous pouvez l'ajouter à la suite de la page 2 du supplément à la demande d'admission.

Si au moment de faire sa demande le candidat n'a toujours pas trouvé de directeur de recherche, lors de son entrevue, le comité pourra lui faire des recommandations, s'il y a lieu. Il est obligatoire pour le candidat d'avoir trouvé un directeur pour le 1^{er} juin suivant le dépôt de la demande d'admission.

COMMENT FAIRE PARVENIR VOS DOCUMENTS

Les candidats doivent téléverser les documents requis via leur Centre étudiant. Pour en savoir plus sur la procédure et les conditions à respecter, veuillez vous référer aux tutoriels et aux informations détaillées sur le site :

<https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/faire-parvenir-les-documents/>.

LES ÉTAPES D'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION

→ **Étape 1 – Vérification des dossiers** (début à mi-février)

Vérification que tous les documents à fournir pour l'étude du dossier ont bien été reçus et se trouvent au dossier du candidat.

→ **Étape 2 – Étude des dossiers** (mi-février à fin mars)

Étude des dossiers par le responsable de programme et le conseiller programmes d'études. Selon le dossier, le responsable peut soit : (1) faire une recommandation d'admission aux Études supérieures et postdoctorales (ÉSP) sans convoquer le candidat en entrevue; (2) convoquer le candidat en entrevue; (3) mettre le candidat sur une liste d'attente; (4) refuser la candidature.

→ **Étape 3 – Entrevues d'admission** (fin mars à fin avril)

Des entrevues d'admission ont lieu avec : 1- tous les candidats qui ont des études autres qu'en psychoéducation; 2- les candidats qui ont des études en psychoéducation dans une autre université et dont la moyenne se situe entre 3.0 et 3.69 et 3- les étudiants en psychoéducation à l'Université de Montréal dont l'examen de l'évaluation formative de stage laisse croire que l'étudiant a des chances de ne pas avoir B+ pour sa note finale de stage.

Des renseignements sur le contenu et le déroulement de l'entrevue sont envoyés aux candidats avant l'entrevue, qui dure entre 20 et 30 minutes. Le comité d'entrevues est généralement composé de deux professeurs qui font leurs recommandations au responsable des études supérieures.

Important : *Tout candidat appelé en entrevue doit soumettre à l'avance, si cela n'est pas déjà fait : (1) son CV; (2) une lettre de motivation; (3) deux lettres de recommandation faisant état de ses qualités cliniques et de sa capacité à poursuivre des études aux cycles supérieurs et (4) une copie d'un travail académique dont il est l'auteur principal.*

→ **Étape 4 – Communication de la décision** (début avril à mai)

Après évaluation du dossier et de l'entrevue, s'il y a lieu, le responsable de programme communique sa recommandation (acceptation avec ou sans conditions, liste d'attente, refus) aux ÉSP. Les candidats dont l'admission est recommandée recevront une lettre du

département. ATTENTION : cette lettre ne constitue pas un avis officiel. Vous recevrez l'avis officiel via votre Centre étudiant. Les candidats refusés recevront l'avis d'admission via leur Centre étudiant.

Important : *Les candidats ayant reçu une offre d'admission officielle des Études supérieures et postdoctorales (ÉSP) sont invités à rapidement aller dans leur Centre étudiant pour accepter l'offre. Les offres d'admission qui n'auront pas été acceptées avant la date limite (toujours inscrite dans votre Centre étudiant) seront automatiquement retirées.*

À noter : *Pour les étudiants qui se trouvent sur la liste d'attente, nous ne transmettons pas le rang occupé, car plusieurs facteurs entrent en ligne de compte quand vient le temps de sélectionner un candidat pour une offre d'admission.*

LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

L'École de psychoéducation a une philosophie de prendre des étudiants au baccalauréat qu'elle pourra mener aux portes de la profession de psychoéducateur 5 ans plus tard. Donc, pour peu que le candidat présente la moyenne minimale de 3.0 et qu'il obtienne la note d'au moins B+ au stage de 3^e année, il y a une place pour lui. Il faut toutefois savoir qu'il est possible que nous ne puissions accorder le 1^{er} choix de modalité ou de campus à tous les candidats. À titre indicatif, pour le SRIP, nous disposons d'environ 80 places réparties entre les campus de Montréal et de Laval. Il arrive donc que des candidats reçoivent une offre d'admission au SRIP – campus de Laval même si leur premier choix était au campus de Montréal. Le candidat est libre d'accepter ou non l'offre qui lui est faite. Il y a environ une quinzaine de places pour les modalités R+S et R. Le comité des études supérieures privilégie les candidatures qui ont les meilleurs dossiers (académiques et qualités d'intervenant) et qui peuvent se consacrer à plein temps à leur programme d'études.

Les candidats ayant des études connexes en psychoéducation, nommément en psychologie et en criminologie n'ont accès qu'aux modalités R+S et R. Nous ne prenons qu'une dizaine de candidats de ce profil. Historiquement, les derniers candidats convoqués en entrevue avaient une moyenne cumulative supérieure à 3.5.

LA DEMANDE D'ADMISSION AU MICROPROGRAMME

DATE ET PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

Date limite : 1^{er} février

La demande se fait en ligne. Consulter le site Internet de l'Université de Montréal (supplémentaires et postdoctorales (ÉSP) pour les conditions générales d'admissibilité, le processus de candidature et les dates limites de dépôt de candidature :

<http://esp.umontreal.ca>

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ PROPOSÉES

Être titulaire d'un B.Sc. en psychologie (ou en criminologie ou en sociologie ou en anthropologie ou en criminologie ou en criminologie) et avoir obtenu une moyenne d'au moins 70 %.

Avoir accumulé l'équivalent de 60 crédits universitaires (ou l'équivalent) à l'obtention du baccalauréat.

*Uniquement pour les candidats qui ont obtenu leur baccalauréat dans une institution francophone :

Réussir le test de français (ou le test de français) avec un score d'au moins 190/200 (ou un score d'au moins 190/200) ou réussir le DALF ou TEF avec un niveau C1 basé sur les normes de référence pour les langues (CECR).



DOCUMENTS ADDITIONNELS À FOURNIR LORS DE LA DEMANDE D'ADMISSION

1. Remplir le « **Supplément à la demande d'admission** » (voir l'annexe 3) afin de faire le choix de votre campus d'études;
2. Relevés de notes :
 - Les candidats ayant fait leurs études à l'Université de Montréal n'ont pas besoin de fournir un relevé de notes. Ce relevé est automatiquement ajouté au dossier d'admission par le Bureau du registraire.
 - Les candidats ayant fait leurs études à l'extérieur de l'Université de Montréal doivent fournir un exemplaire du relevé officiel et final des résultats de toutes leurs études universitaires, y compris celles faites dans des programmes non complétés, ainsi que tout document attestant de l'obtention du diplôme ou de grade présenté à l'appui de la demande d'admission. Pour les relevés de notes provenant des établissements autres que l'Université de Montréal, il est fortement recommandé de demander à votre université d'attache de transmettre directement ces documents à l'Université de Montréal;

3. Une lettre ou attestation d'emploi faisant état d'une expérience de travail équivalent à 24 mois plein temps après le baccalauréat, dans le champ de la psychoéducation ou dans un domaine connexe à la psychoéducation;
4. Une lettre de motivation et d'explication de votre dossier (1 à 2 pages maximum). Il s'agit d'une lettre dans laquelle vous expliquez pourquoi vous désirez entreprendre un microprogramme et ce qui vous permet de croire que vous avez ce qu'il faut pour réussir dans notre programme;
5. Un curriculum vitae;
6. Deux lettres de recommandation, dont une d'un professeur et l'autre provenant d'un professionnel d'un milieu d'intervention, ou deux lettres provenant de professionnels.

LES ÉTAPES D'EXAMEN DES DEMANDES D'ADMISSION

→ Étape 1 - Vérification des documents

Vérification que tous les documents ont bien été reçus et se trouvent au dossier.

→ Étape 2 – Étude des dossiers

Étude des dossiers et recommandation de programmes d'études. Selon le dossier, une recommandation d'admission aux Études supérieures et postdoctorales (ÉSP) sera émise. Études supérieures et postdoctorales (ÉSP) convoquer le candidat en entrevue; (2) accepter le candidat sur une liste d'attente; (4) refuser la candidature.

→ Étape 3 – Communication de la décision (à fin mai)

Après évaluation du dossier et entrevue, s'il y a lieu, le responsable de programme communique sa recommandation (acceptation avec ou sans condition, refus) aux ÉSP. Les ÉSP statuent ensuite sur la demande d'admission et informe de sa décision par courriel et via le Centre étudiant.

Important : Les candidats ayant reçu une offre d'admission officielle des Études supérieures et postdoctorales (ÉSP) sont invités à rapidement aller dans leur centre étudiant pour accepter l'offre. Les offres d'admission qui n'auront pas été acceptées avant la date limite (toujours inscrite dans votre Centre étudiant) seront automatiquement retirées.

LE NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES

La capacité d'accueil au microprogramme est de 15 places au campus de Montréal et de 15 places au campus de Laval. Étant donné la vocation du programme, les années et le type d'expérience professionnelle, de même que les motifs à la base de la demande sont très importants.



FAIRE UNE MAÎTRISE EN PSYCHOÉDUCATION SANS DÉTENIR UN B.SC. DANS CETTE DISCIPLINE

La maîtrise en psychoéducation est un programme contingenté pour les candidats qui ne détiennent pas un baccalauréat en psychoéducation de l'Université de Montréal. Chaque année nous recevons en moyenne plus de 125 demandes d'étudiants n'ayant pas de B.Sc. en psychoéducation, pour seulement une dizaine de places disponibles. Nous ne pouvons donc pas admettre tous les candidats qui font une demande, même ceux qui auraient un bon potentiel de réussite. Nous devons faire un choix parmi les nombreuses candidatures.

Afin de pouvoir respecter notre engagement de fournir une place à la maîtrise à tout candidat qui provient de notre baccalauréat (sous condition des exigences d'admission), la modalité SRIP est réservée aux candidats titulaires d'un B.Sc. en psychoéducation ou d'un B.Sc. bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie. Les étudiants ne possédant pas de B.Sc. en psychoéducation doivent donc soumettre leur candidature dans les autres modalités (R+S et R).

QUELLES SONT LES ÉTAPES DANS LE TRAITEMENT DES DEMANDES ?

Le responsable de programme et le conseiller programmes d'études examinent tous les dossiers et font une première sélection. Parmi les critères de sélection se trouvent entre autres :

- (1) les résultats académiques;
- (2) la discipline des études : B.Sc. en psychologie ou B.Sc. en criminologie;
- (3) le fait d'avoir trouvé un directeur de recherche;
- (4) les expériences de travail ou de bénévolat dans un domaine connexe à la psychoéducation ou liées à l'intervention psychosociale auprès des individus en difficulté;
- (5) la motivation à devenir psychoéducateur ou psychoéducatrice.

Les candidats avec les meilleurs dossiers sont convoqués en entrevue. On évalue alors les aptitudes cliniques, notamment par des mises en situation, les connaissances en psychoéducation, la motivation à poursuivre aux études supérieures en psychoéducation, les expériences antérieures, les ressources disponibles, les aptitudes à écrire en français, la connaissance de l'anglais (lue), les habiletés interpersonnelles de manière générale, etc.

Y A-T-IL DES COURS PRÉPARATOIRES SI JE SUIS ACCEPTÉ ?

Oui, tous les étudiants qui sont acceptés doivent obligatoirement faire des cours préparatoires, étape appelée propédeutique. La durée de cette propédeutique varie d'un étudiant à l'autre, selon les cours déjà suivis dans les programmes antérieurs. En général, pour les étudiants de psychologie et de criminologie, elle dure un an et varie entre 21 et 30 crédits, incluant un stage de 9 crédits. Dans certains cas, les stages

déjà complétés lors du baccalauréat du candidat peuvent être crédités (sous certaines conditions), si l'étudiant est en mesure de démontrer qu'il a une formation équivalente.

EST-CE QUE JE PEUX SAVOIR TOUT DE SUITE COMBIEN DE CRÉDITS PRÉPARATOIRES J'AURAI À FAIRE SI JE SUIS ACCEPTÉ ?

L'analyse des cours préparatoires ne peut malheureusement pas se faire avant la demande d'admission ni avant qu'elle soit formellement acceptée, le cas échéant. Il est assez long d'examiner tous les cours déjà suivis, parfois de demander des plans de cours, de vérifier les expériences de travail antérieures, etc. Nous pouvons cependant vous donner comme recommandation générale de suivre des cours reliés aux thématiques suivantes si vous voulez mieux préparer votre dossier : psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, méthodes d'entrevue clinique et d'observation, intervention psychoéducative, plan d'intervention, analyses de cas, intervention, etc.

EST-CE QUE LA PROPÉDEUTIQUE EST DIFFICILE ?

La propédeutique est assez exigeante, car elle demande de s'adapter à une nouvelle discipline, à un nouveau département, à un vocabulaire différent, etc. Pour plusieurs, c'est aussi l'occasion d'une première expérience directe d'intervention auprès de clientèles vulnérables. De plus, il est important de savoir que les étudiants doivent **obtenir une moyenne cumulative de 3,2 et des notes minimales de B dans tous leurs cours préparatoires pour être autorisés à poursuivre à la maîtrise**. Il s'agit donc pour les étudiants admis d'une année d'études préparatoires qui doit être considérée avec sérieux.

INFORMATIONS DIVERSES ET FOIRE AUX QUESTIONS

ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS ET CHOIX DE COURS

Les étudiants qui ont accepté l'offre d'admission de l'Université sont invités à une rencontre d'information vers la fin mai ou au début de juin. Ils seront alors invités à faire leur choix de cours pour l'année suivante. Ceux qui ne peuvent être présents à cette rencontre devront, après cette journée d'accueil, très rapidement prendre rendez-vous avec la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) des études supérieures pour faire leur choix de cours. Les étudiants qui tardent à faire leur choix de cours peuvent avoir accès à une offre de cours plus limitée étant donné que les groupes ont un nombre limité.

SCOLARITÉ MINIMALE, DURÉE DES ÉTUDES ET RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE

Se référer au règlement pédagogique des ÉSP :

<https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-pedagogique-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales/>

Les études à demi-temps sont rarement acceptées pour les modalités comportant un mémoire de recherche et seules quelques places (environ 1-2) seront accordées pour des études à demi-temps dans la modalité avec Stage (intégration professionnelle).

****Les candidats qui souhaitent faire leurs études à demi-temps doivent obligatoirement présenter les motifs qui justifient leur demande dans la lettre d'intention (motivation) qu'il dépose avec leur candidature.**

SUSPENSION, PROLONGATION ET ABANDON DES ÉTUDES

Un étudiant peut demander une suspension de ses études, mais seulement pour des raisons exceptionnelles, par ex. un congé de maternité ou de maladie. Il en fait la demande écrite au responsable de la maîtrise, qui voit à faire les démarches nécessaires auprès des autorités des ÉSP. Une suspension des études peut durer au maximum trois trimestres (une année), qu'ils soient consécutifs ou non.

Pour des raisons exceptionnelles, un étudiant peut demander une prolongation d'un an pour lui permettre de satisfaire toutes les exigences du programme. Il en fait la demande par écrit au responsable de la maîtrise qui évalue la pertinence de la demande et voit à faire les démarches nécessaires auprès des Études supérieures et postdoctorales.

L'étudiant qui veut abandonner le programme est prié d'en informer par écrit le responsable du programme, qui verra à déposer cette lettre au dossier et à en aviser les ÉSP.

PASSAGE D'UNE MODALITÉ À L'AUTRE

Le passage d'une modalité à une autre en cours d'études est autorisé de façon **exceptionnelle**. Pour ce faire, l'étudiant doit faire une demande écrite au responsable du programme de maîtrise pour être transféré dans une autre modalité. Seuls des motifs exceptionnels seront considérés par le responsable (par ex. incapacité du directeur de mémoire à poursuivre sa supervision, incapacité à poursuivre son stage pour des raisons indépendantes de la volonté de l'étudiant, etc.). De plus, ces autorisations exceptionnelles sont conditionnelles aux places disponibles dans la modalité souhaitée et peuvent prolonger la durée de la maîtrise.

SE TROUVER UN(E) DIRECTEUR/DIRECTRICE DE RECHERCHE (MODALITÉS R+S ET R)

Les étudiants intéressés à s'inscrire à ces modalités doivent d'abord trouver un professeur pour superviser les activités reliées à la réalisation du mémoire de maîtrise et obtenir son appui. Le directeur de recherche de l'étudiant est la personne-ressource principale avec laquelle l'étudiant formera équipe pour mener à terme son programme. En plus de son rôle important dans la direction du mémoire, le directeur répond de la démarche de l'étudiant. **Le fait d'avoir trouvé son directeur de recherche au moment du dépôt de la demande d'admission est un atout important dans le processus de sélection.**

L'étudiant est d'abord invité à consulter le site internet de l'École de psychoéducation (<https://psyced.umontreal.ca/accueil/>) pour connaître les intérêts de recherche des professeurs. Après avoir ciblé quelques professeurs susceptibles de jouer le rôle de directeur de recherche, l'étudiant est invité à :

Contactez le professeur par courriel pour vérifier sa disponibilité et son intérêt pour l'encadrer et le cas échéant, à convenir d'un moment de rencontre.

Dans son courriel d'introduction, l'étudiant est encouragé à fournir (1) son CV; (2) une copie de son relevé de notes le plus récent; (3) une copie d'un travail écrit dont il est le principal ou idéalement le seul auteur et (4) un aperçu de ses champs d'intérêt.

S'il y a rencontre avec un professeur, l'étudiant est aussi encouragé à préciser si des rencontres avec d'autres professeurs sont prévues. Il est normal qu'un étudiant rencontre quelques professeurs avant d'arrêter son choix (2 ou 3 en moyenne).

Consulter aussi le site des ÉSP ainsi que le Guide de l'étudiant – Encadrement aux études supérieures :

<https://esp.umontreal.ca/ce-qui-faut-savoir/cheminement-et-encadrement/directeur-de-recherche/>

PUIS-JE ÉTUDIER À DEMI-TEMPS ?

Les études de maîtrise en psychoéducation se font normalement à plein temps, à moins de circonstances jugées exceptionnelles (par ex. responsabilités familiales, maladie, retour aux études après plusieurs années, etc.).

****Tel qu'indiqué précédemment, les candidats qui souhaitent faire leurs études à demi-temps doivent obligatoirement présenter les motifs qui justifient leur demande dans la lettre d'intention (motivation) qu'il dépose avec leur candidature.**

QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LA MAÎTRISE ET LE PREMIER CYCLE ?

En entrant à la maîtrise, vous allez découvrir un univers différent de ce que vous avez vécu jusqu'à maintenant au premier cycle. Plus que jamais, vous étudiez pour vous-même. On s'attend d'un étudiant de maîtrise qu'il sache très bien pourquoi il veut poursuivre ses études et que ses efforts reposent sur une motivation intrinsèque. Selon la modalité choisie, le stage et le travail de recherche occuperont une place plus ou moins prépondérante, mais dans tous les cas, la consolidation d'une rigueur intellectuelle et d'une rigueur dans l'action constituera le cœur des apprentissages. Vous aurez aussi l'occasion d'approfondir un sujet qui vous tient à cœur et de développer une expertise très poussée. Ce sera à la fois très stimulant et enrichissant, mais en même temps très prenant.

Enfin, une distinction notable concerne la participation dans les cours. Les groupes étant plus petits, plusieurs cours se donnent sous la forme de séminaire, ce qui implique beaucoup plus d'échanges entre les étudiants et les formateurs. La préparation aux cours (par ex. lectures préalables) est donc essentielle pour en profiter pleinement.

À QUELLE CHARGE DE TRAVAIL DOIS-JE M'ATTENDRE À LA MAÎTRISE ?

Les cours de maîtrise exigent plus de travail, de lectures ou d'autres préparations que les cours de baccalauréat. Nous vous recommandons de suivre le cheminement type de votre modalité et ne pas essayer d'en faire plus. L'École offre également quelques cours d'été permettant d'alléger un peu la charge de travail durant les trimestres d'automne et d'hiver. Par ailleurs, quelle que soit la modalité choisie, vous aurez à travailler de façon constante et soutenue. Le travail sera très stimulant certes, et nos étudiants actuels pourront en témoigner, mais il demandera une grande partie de votre énergie! N'oubliez pas, chaque crédit de cours correspond à 45 heures de travail, incluant les heures de présence en classe. Donc, pour un cours de trois crédits, outre les 45 heures de présence en classe au cours du trimestre (par ex. 15 cours de 3 heures), il est attendu que vous fournissiez 90 heures de travail complémentaire en préparation et travaux.

QUELS SONT LES COURS OFFERTS À L'ÉTÉ ? COMBIEN DE COURS PUIS-JE PRENDRE L'ÉTÉ ?

À l'exception des étudiants inscrits dans la modalité *Recherche seulement*, le cheminement académique des étudiants à la maîtrise est prévu sur deux trimestres d'automne et deux trimestres d'hiver. Les cours d'été peuvent permettre à certains étudiants d'alléger ou d'accélérer leur cheminement, mais il s'agit ici d'une option difficile à prévoir. En effet, le nombre et les sigles de cours offerts au trimestre d'été ne sont pas connus avant l'hiver. Cette offre de cours dépend des budgets annuels octroyés par l'Université, de la disponibilité des professeurs et des chargés de cours ainsi que des cours offerts durant la précédente année.

Les étudiants ne peuvent prendre plus de deux cours d'été.

SI JE PRENDS UN COURS D'ÉTÉ, COMBIEN DEVRAIS-JE PAYER ?

Quel que soit le parcours de l'étudiant, il doit obligatoirement acquitter les frais équivalents à quatre trimestres plein temps ou quatre trimestres demi-temps (cours) plus deux trimestres plein temps (stage) pour obtenir son diplôme en psychoéducation¹.

Exceptionnellement, les ÉSP acceptent que les étudiants inscrits dans une modalité comportant un stage (SRIP et R+S) puissent s'inscrire au trimestre d'été comme étudiant à temps partiel (pour un maximum de 6 crédits). Cela veut dire que les étudiants n'auront à payer que le coût du cours par crédit. Pour connaître le coût des études, suivre le lien suivant <https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>. **Attention, cette inscription à temps partiel ne peut pas avoir pour effet de diminuer la scolarité minimale de quatre trimestres plein temps.** Donc, au final, les étudiants qui prendront un cours d'été le paieront au plus bas coût possible, mais ces coûts s'ajoutent à celui des 4 trimestres plein temps qu'ils doivent obligatoirement acquitter pour obtenir leur diplôme.

PUIS-JE CONTINUER À TRAVAILLER PENDANT MA MAÎTRISE ?

Étant donné la charge de travail mentionnée précédemment, nous recommandons à nos étudiants à la maîtrise de ne pas occuper un travail rémunéré durant leurs trimestres d'études, ou s'ils le font, d'éviter de travailler plus d'une dizaine d'heures par semaine. Au-delà de ce nombre, il devient difficile de concilier les horaires de cours, de stage et de travail rémunéré. Par ailleurs, plusieurs occasions de travail comme auxiliaire d'enseignement ou de recherche sont communiquées à chaque année à l'intention des étudiants de maîtrise et de doctorat.

Y A-T-IL DU FINANCEMENT DE DISPONIBLE ?

Plusieurs bourses d'études sont disponibles pour les candidats qui s'inscrivent dans les modalités qui préparent au doctorat (c.-à-d. R+S et R). Outre les bourses des grands organismes subventionnaires (CRSH, IRSC, FRQSC), des bourses ou des opportunités d'auxiliariat d'enseignement et de recherche sont offertes par l'École de psychoéducation aux étudiants de première et deuxième années de maîtrise. La professeure responsable des bourses à l'École est Véronique Dupéré.

Vous pourrez trouver plus de renseignements sur les possibilités de financement sur les sites suivants :

<http://bourses.umontreal.ca>

<https://esp.umontreal.ca/ce-qu'il-faut-savoir/financement/>

<http://www.cesar.umontreal.ca/emploi/>

<https://psyced.umontreal.ca/ressources-services/soutien-financier/>

¹ Trois trimestres plein temps (6 demi-temps) pour les étudiants avec mémoire de recherche seulement (sans stage).

Important : Il existe des possibilités de bourses très intéressantes pour ceux qui veulent faire un mémoire de recherche (par ex., bourses du FRQSC ou du CRSH). Mais il faut faire vite, car les demandes pour ces bourses doivent généralement être déposées un an avant le début de votre programme (par ex., la date limite pour les bourses du FRQSC est la première semaine d’octobre et le début décembre pour le CRSH). Le dossier académique doit être très fort pour avoir une chance d’obtenir ce type de bourses (3,8 et plus) et une expérience comme auxiliaire de recherche est un atout. Pour plus de détails, consultez le site des ÉSP, parlez-en avec votre futur directeur de recherche ou communiquez avec Véronique Dupéré au veronique.dupere@umontreal.ca.

QUI SONT LES PERSONNES-RESSOURCES ?

QUI?	QUE FAIT-IL?	JE LE JOINS COMMENT?	QU’EST-CE QU’IL FAIT?
Suzanne Lamarche	TGDE	514-343-6111 #2540 suzanne.lamarche.1@umontreal.ca	Cheminement étudiant Inscription aux cours Étapes administratives
Jonathan Lévesque	Conseiller programmes d’études	514-343-6111 #2573 jonathan.levesque@umontreal.ca	Problèmes dans vos études (académique, santé psychologique) Soutien le responsable de programme
Stéphane Cantin	Responsable des études supérieures	514-343-6111 #2527 stephane.cantin@umontreal.ca	Respect du règlement pédagogique Suivi des dossiers problématiques Approbation finale sur le dossier étudiant

ANNEXE 1 – STRUCTURES DE PROGRAMMES ET CHEMINEMENTS TYPES

MODALITÉ STAGE (INTÉGRATION PROFESSIONNELLE) (SRIP)

La modalité **SRIP** comporte un minimum de 27 crédits de cours (9 crédits de cours obligatoires et 18 crédits de cours optionnels), 15 crédits de stage et 3 crédits attribués à la rédaction d'un rapport d'intégration professionnelle.

Bloc A Formation scientifique (obligatoire, 3 crédits)	Bloc C Champs de pratique en psychoéducation (option, min. 3 max. 12 crédits)
6116 Mobilisation des connaissances en psychoéducation	6103 Enjeux sociaux et psychoéducation 6104 Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation 6105 Approches de 3e vague en psychoéducation 6107 Interventions cognitives en milieu scolaire 6124 Biologie et intervention 6136 TDAH : bilan clinique 6301 Perspectives évolutionnistes avancées 6307 Adaptation psychosociale à l'adolescence 6309 Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis 6311 Difficultés relationnelles avec les pairs 6312 Développement positif des personnes et communautés 6373 Travail d'équipe et rôle conseil 6574 Techniques d'observation avancées 6578 Pratiques et politiques sociales 6632 Problématique en psychoéducation 7310 Prévention et inadaptation psychosociale
Bloc B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration (option, min. 6 max. 15 crédits)	Bloc D Formation clinique avancée (obligatoire, 24 crédits)
6721 Psychoéducation avancée : petite enfance 6722 Psychoéducation avancée : attachement 6723 Psychoéducation avancée : troubles extériorisés 6724 Psychoéducation avancée : troubles du développement 6726 Psychoéducation avancée : troubles anxieux 6727 Psychoéducation avancée : dépression 6728 Psychoéducation avancée : antisocialité 6729 Psychoéducation avancée : mineurs judiciairisés 6730 Psychoéducation avancée : trauma 6732 Psychoéducation avancée : milieu scolaire 6733 Thèmes avancés en psychoéducation	6114 Éthique, déontologie et tenue de dossiers 6308 Évaluation et intervention en situation de crise 66091 Stage pratique psychoéducation 1 66092 Stage pratique psychoéducation 2 66111 Rapport d'intégration professionnelle 1 66112 Rapport d'intégration professionnelle 2

1 ^{re} année (24 crédits) minimum 21 crédits pour être acceptée en stage			2 ^e année (21 crédits)		
Automne 12 crédits	Cours obligatoires Cours optionnel (Blocs B ou C)	6 cr. 6 cr.	Automne 11,5 crédits	Cours optionnel (Blocs B ou C) Stage clinique 1 (PSE66091) Rapport (PSE66111)	3 cr. 7,5 cr. 1 cr.
Hiver 12 crédits	Cours obligatoire Cours optionnels (Blocs B ou C)	3 cr. 9 cr.	Hiver 9.5 crédits	Rapport - suite (PSE66112) Stage clinique 2 - suite (PSE66092)	2 cr. 7,5 cr.
Été	Selon les disponibilités – non obligatoire				

MODALITÉ MÉMOIRE DE RECHERCHE ET STAGE (M+S)

La modalité M+S comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (9 crédits de cours obligatoires et 6 crédits de cours optionnels), 18 crédits pour les activités de recherche et de rédaction du mémoire et 12 crédits de stages.

Bloc A Formation scientifique (obligatoire, 3 crédits)	Bloc D Formation clinique avancée (obligatoire, 18 crédits)
6562 Méthodes de recherche en psychoéducation	6114 Éthique, déontologie et tenue de dossiers 6308 Évaluation et intervention en situation de crise 66081 Stage/pratique psychoéducation 1 (0 cr.) 66082 Stage/pratique psychoéducation 2 (12 cr.)
Bloc B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration (option, 3 crédits)	Bloc E Recherche et mémoire (obligatoire, 18 crédits)
6721 Psychoéducation avancée : petite enfance 6722 Psychoéducation avancée : attachement 6723 Psychoéducation avancée : troubles extériorisés 6724 Psychoéducation avancée : troubles du développement 6726 Psychoéducation avancée : troubles anxieux 6727 Psychoéducation avancée : dépression 6728 Psychoéducation avancée : antisocialité 6729 Psychoéducation avancée : mineurs judiciairisés 6730 Psychoéducation avancée : trauma 6732 Psychoéducation avancée : milieu scolaire 6733 Thèmes avancés en psychoéducation	6622 Mémoire (18 cr.)
Bloc C Analyses de données (option, 3 crédits)	
ETA 6512 L'analyse de données qualitatives 6573 Méthodes quantitatives- psychoéducation	

1 ^{re} année (15 crédits)			2 ^e année (30 crédits)		
Automne 9 crédits	Cours obligatoires : Cours optionnel (Blocs B ou C) Définition du projet de recherche Décembre : Plan global d'études	6 cr. 3 cr.	Automne 6 crédits	Stage 1 (PSE66081)	6 cr.
Hiver 6 crédits	Cours obligatoire : Cours optionnel (Blocs B ou C) Enregistrement du sujet de recherche	3 cr. 3 cr.	Hiver 6 crédits	Stage 2 (PSE66082) Avis de dépôt	6 cr.
Été	Dépôt du projet de mémoire Certificat d'éthique		Hiver-Été 18 crédits	Mémoire (PSE6622) Dépôt de mémoire	18 cr.

MODALITÉ MÉMOIRE DE RECHERCHE SEULEMENT (M)

La modalité M comporte un minimum de 15 crédits de cours de 2^e cycle (3 crédits de cours obligatoires et 12 crédits de cours optionnels), et 30 crédits pour les activités de recherche et de mémoire.

Bloc A Formation scientifique (obligatoire, 3 crédits)	Bloc D Analyses de données (option, min. 3 max. 6 crédits)
6562 Méthodes de recherche en psychoéducation	ETA 6512 L'analyse de données qualitatives 6573 Méthodes quantitatives- psychoéducation
Bloc B Évaluation-intervention psychoéducatives : intégration (option, min. 3 max. 6 crédits)	Bloc E Recherche et mémoire (obligatoire, 30 crédits)
6721 Psychoéducation avancée : petite enfance 6722 Psychoéducation avancée : attachement 6723 Psychoéducation avancée : troubles extériorisés 6724 Psychoéducation avancée : troubles du développement 6726 Psychoéducation avancée : troubles anxieux 6727 Psychoéducation avancée : dépression 6728 Psychoéducation avancée : antisocialité 6729 Psychoéducation avancée : mineurs judiciairisés 6730 Psychoéducation avancée : trauma 6732 Psychoéducation avancée : milieu scolaire 6733 Thèmes avancés en psychoéducation	6621 Mémoire (30 cr.)
Bloc C Champs de pratique en psychoéducation (option, min. 3 max. 6 crédits)	
6103 Enjeux sociaux et psychoéducation 6104 Techniques d'entrevue avancées en psychoéducation 6105 Approches de 3e vague en psychoéducation 6107 Interventions cognitives en milieu scolaire 6124 Biologie et intervention 6136 TDAH : bilan clinique	

Annexe I – Structures de programmes et Cheminements types

6301 Perspectives évolutionnistes avancées 6307 Adaptation psychosociale à l'adolescence 6309 Violence à l'égard des enfants : thèmes choisis 6311 Difficultés relationnelles avec les pairs 6312 Développement positif des personnes et communautés 6373 Travail d'équipe et rôle conseil 6574 Techniques d'observation avancées 6578 Pratiques et politiques sociales 6632 Problématique en psychoéducation 7310 Prévention et inadaptation psychosociale
--

1 ^{re} année (15 crédits)			2 ^e année (30 crédits)		
Automne 9 crédits	Cours obligatoire (PSE6562)	3 cr.	Automne	Rédaction	
	Cours optionnel (Blocs B, C ou D)	3 cr.			
	Cours optionnel (Blocs B, C ou D)	3 cr.			
	Définition du projet de recherche				
	Décembre : Plan global d'études				
Hiver 6 crédits	Cours optionnel (Blocs B, C ou D)	3 cr.	Hiver	Rédaction Avis de dépôt	
	Cours optionnel (Bloc B, C ou D)	3 cr.			
	Enregistrement du sujet de recherche				
Été	Dépôt du projet de mémoire Certificat d'éthique		Été	Mémoire (PSE6621)	30 cr.

ANNEXE 2 – SUPPLÉMENT À LA DEMANDE D'ADMISSION

MAITRISE EN PSYCHOÉDUCATION

Veillez noter qu'on vous demande ici des renseignements que vous fournissez également dans le formulaire d'admission de l'Université de Montréal.

INSTRUCTIONS :

1. Imprimer le formulaire
 2. Fournir les informations demandées
 3. Signer le formulaire
 4. Numériser le document en **version pdf** pour le téléverser dans votre dossier d'admission à partir du Centre étudiant
-

1. DONNÉES PERSONNELLES

Nom : _____ Prénom : _____

Matricule de l'Université de Montréal (si connu) : _____

Courriel : _____

2. CONFIRMATION DU CHOIX DE LA MODALITÉ D'ÉTUDES

Veillez cocher les cases appropriées

	<u>1^{er} Choix</u>	<u>2^e Choix</u> (optionnel)
--	-----------------------------	--

Stage (intégration professionnelle)*	<input type="checkbox"/> (1)	<input type="checkbox"/> (1)
--------------------------------------	------------------------------	------------------------------

*(*réservée aux candidats avec un B.Sc. en psychoéducation ou un bidisciplinaire en psychoéducation et psychologie)*

Mémoire et stage (MS)	<input type="checkbox"/> (2)	<input type="checkbox"/> (2)
Mémoire seulement (M)	<input type="checkbox"/> (3)	<input type="checkbox"/> (3)

Si un candidat ne donne aucun second choix et qu'il n'est pas possible de lui offrir son 1^{er} choix malgré un dossier de qualité, sa candidature sera placée sur une liste d'attente.

3. MODALITÉ STAGE (INTÉGRATION PROFESSIONNELLE) : CHOIX DE CAMPUS

La modalité **Stage (intégration professionnelle)** est offerte au campus de Montréal et au campus Laval. Cependant, les places sont limitées. Il est donc primordial d'indiquer l'ordre de préférence du campus d'études.

	<u>1^{er} Choix</u>	<u>2^e Choix</u>
Campus Montréal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Campus Laval	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les places sont accordées en fonction de la qualité du dossier. Si un candidat ne donne aucun second choix et qu'il n'est pas possible de lui offrir son seul choix, alors sa candidature est placée sur une liste d'attente. Les autres modalités sont offertes au campus Montréal uniquement.

4. MODALITÉ MÉMOIRE OU MÉMOIRE ET STAGE : CONFIRMATION DU DIRECTEUR D'ÉTUDES

Thème (provisoire)

du mémoire : _____

Nom du directeur ou

de la directrice d'études contacté(e) : _____

Acceptation et signature du directeur

ou directrice (s'il y a lieu) : _____

Il est possible pour un(e) candidat(e) de faire une demande d'admission à la maîtrise avec mémoire ou mémoire et stage même si le choix d'un(e) directeur(trice) d'études n'est pas encore arrêté au moment de faire la demande. Cependant, il est obligatoire pour le(la) candidat(e) d'avoir trouvé un(e) directeur(trice) avant le 1^{er} juin suivant le dépôt de la demande.

Dans le contexte de la COVID-19, s'il n'est pas possible de faire signer le formulaire par le directeur(trice) de rechercher, annexer à ce formulaire un courriel ou une lettre de confirmation d'acceptation. Important de mettre le tout dans un seul document pdf pour le téléversement du document dans votre Centre étudiant.

5. RYTHME PRÉVU DES ÉTUDES

Plein temps

Demi-temps*

***Les candidats qui souhaitent faire leurs études à demi-temps doivent obligatoirement présenter les motifs qui justifient leur demande dans la lettre d'intention (motivation). Les études à demi-temps sont rarement acceptées.**

Signature du candidat : _____

Date : _____

ANNEXE 3 – SUPPLÉMENT À LA DEMANDE D'ADMISSION

MICROPROGRAMME DE 2E CYCLE EN PSYCHOÉDUCATION

Veillez noter qu'on vous demande ici des renseignements que vous fournissez également dans le formulaire d'admission de l'Université de Montréal

INSTRUCTIONS :

1. Imprimer le formulaire
2. Fournir les informations demandées
3. Signer le formulaire
4. Numériser le document et l'envoyer à l'adresse indiquée. L'admission à partir du centre étudiant

1. DONNÉES PERSONNELLES

Nom : _____

Code permanent : _____ (annu) : _____

Courriel : _____

2. CHOIX DE CAMPUS

Le microprogramme est offert au campus de Montréal et au campus Laval. Cependant, les places sont limitées et sont accordées en fonction de la qualité du dossier. Il est donc primordial d'indiquer l'ordre de préférence du campus d'études. Si aucun second choix et impossibilité d'offrir le seul choix indiqué, alors la candidature sera placée sur une liste d'attente.

1^{er} Choix

2^e Choix

Campus Montréal

Campus Laval

Signature du candidat : _____

Date : _____